

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier 2018

A vingt-heures trente

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Alain GERVAIS.

Etaient présents : AGNES Christiane, BATAILLE Sylvain, BINDAULT Marguerite-Marie, CALENGE Christelle, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LELAIZANT Hélène, MADOUASSE Véronique, MALHERBE Philippe, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, PLOUGET Isabelle, POREE Olivier, POIRIER Didier, PROSPER Séverine, ROSE Michel, THIPHAINÉ Patrick, THOMAS Jean.

Etaient absents : BECHE Frédéric, BERNARD Jacques, BLEROT Catherine, CAPELLE Guillaume, DEROUET Jacques, GIROUARD Yohann, LEFEBVRE Pascal, RAULT France-Odile, REHEL Patrick.

Etaient absents représentés : BURTIN Marie (pouvoir à PLOUGET Isabelle), JAMES Claude (pouvoir à MADOUASSE Véronique), LETELLIER Antoinette (pouvoir à CALENGE Christelle), YGOUF Olivier (pouvoir à BINDAULT Marguerite-Marie).

Le Conseil Municipal :

Débat du PADD du PLUI d'Isigny Omaha Intercom :

Monsieur le Maire présente le débat sur les grandes orientations du PADD suivant la version complète.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Monsieur le Maire conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

- Stimuler l'accueil et le maintien de populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle.
- Dynamiser les différentes centralités et les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les relier.
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales, vecteurs d'identité et d'attractivités pour le territoire.
- Consolider et développer le tissu économique local, en s'appuyant sur la complémentarité des pôles (intérieurs et extérieurs au territoire).
- Optimiser l'offre du tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire.
- Optimiser l'offre de tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

* vu les articles L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,

* vu la délibération du 30 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes de Trévières,

*vu la délibération du 3 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUI de l'intercom Balleroy Le Molay-Littry,

* vu la délibération du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUI d'Isigny-Grandcamp-Intercom,

* vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom au 1^{er} janvier 2017,

* vu la délibération en date du 16 novembre 2017 du conseil communautaire d'Isigny Omaha Intercom prescrivant la fusion des procédures de PLUI.

Considérant qu'il résulte du débat que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Qu'il soit tenu compte des points suivants :

- Prévoir les lieux où la défense incendie sera déployée.

Le conseil municipal souhaite une défense incendie pour tous quelle que soit la situation Géographique.

- Donner la priorité aux communes devant accueillir la plus de nouveaux logements.

Le conseil municipal souhaite avoir une défense incendie équilibrée.

- Soutenir la sécurisation des usagers de la gare du Molay-Littry.

Le conseil municipal demande de renforcer la communication sur les activités de la gare du Molay-Littry.

- Prévoir la création d'aires de co-voiturage.

Le conseil municipal – oui sur Formigny-la-Bataille

- Prévoir des plantations dans les secteurs présentant des problématiques de ruissellement.

Le conseil municipal : Prévoir une concertation avec le milieu agricole. Proposer 1 arbre arraché – 1 arbre replanté. Garantir et entretenir l'écoulement des eaux de ruissellement.

- Protéger le patrimoine bâti :

Le conseil municipal : le petit patrimoine également (lavoirs, puits) ;

- Limiter le ruissellement des eaux de pluie en préservant les haies bocagères ayant un rôle Hydraulique.

Le conseil municipal : et les mares.

- Permettre le développement de la filière bois à partir de la ressource locale que constitue les haies Bocagères.

Le conseil municipal demande le reboisement.

- Définir les orientations du développement des futurs secteurs d'activités économiques.

Soutenir la création d'une future zone d'activité à Formigny la Bataille facilement accessible depuis la RN 13.

Le conseil municipal demande de créer une zone d'activité à Formigny la Bataille.

- Permettre le développement des routes thématiques et d'équipement valorisant l'identité locale

Le conseil municipal : La Bataille de Formigny – 1450.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois à la mairie de Formigny la Bataille.

ISIGNY OMAHA INTERCOM : Rédaction statutaire – décembre 2017 :

Le Maire informe les membres présents que, lors de la séance du 14 décembre 2017 le conseil communautaire d'Isigny Omaha Intercom a adopté ses statuts à l'unanimité.

Le Maire réalise une lecture des statuts qui sont présents en annexe.

Conformément aux dispositions du CGCT le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette rédaction statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'approuve pas cette extension de compétence

Nombre de votants : 26

Favorable : 2

Défavorable : 10
Abstentions : 14

Signature convention brigades vertes :

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide de reconduire une convention avec la société Brigades Vertes pour l'année 2018.

Cette société applique le tarif selon la répartition suivante :

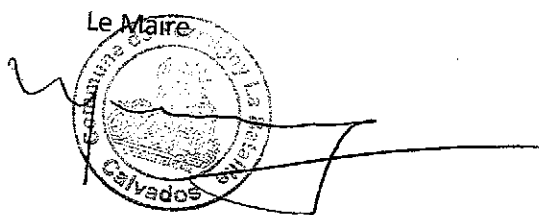
0.60€ par habitant

0.40€ par hectare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Calvados, France. The stamp contains the text "Mairie de Calvados" and "Calvados". A handwritten signature is written over the stamp.